

Lepuix

L'eau, préoccupation permanente des élus

La commune gère en partie son réseau d'eau potable, et une gestion locale efficace permet d'entretenir les infrastructures tout en maintenant un prix bas. Alors que la réforme des redevances entre en vigueur, la question du transfert de compétence reste en suspens.

La commune dispose de deux réseaux d'alimentation en eau : celui de Malvaux, qui dépend du syndicat de Giromagny, et celui des Hauts-Prés, intégralement en gestion communale. Qu'en sera-t-il demain ? Le maire, Daniel Roth, rappelle que le gouvernement Barnier a mis un bémol quant au

700000

C'est, en euros, le coût de l'entretien récent du réseau.

transfert de la compétence eau aux communautés de communes, qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026, rendant ce transfert non obligatoire. La décision de la communauté de communes des Vosges du Sud n'est, à ce jour, pas arrêtée.

Un taux de remplacement des compteurs élevé

Le premier adjoint, Gérard Travers, fait un point sur le réseau de Lepuix, précisant que 95 % des compteurs individuels ont été changés, une bonne position par rapport aux villages voisins. Le service de l'eau de Lepuix, qui dessert une partie du village (non rattachée au syndicat de Giromagny), est très excédentaire, avec un prix d'environ 1 € du m³ contre environ 1,80 € sur le réseau syndical. Pourquoi un tarif si bas ? « Les élus, avec l'équipe des agents communaux, se mobilisent à long terme pour entretenir le réservoir, détecter les fuites et effectuer une grosse

partie des réparations sept jours sur sept lorsque cela est nécessaire », a expliqué le premier adjoint. Le compte financier unique du budget eau 2024, présenté par le maire, affiche un solde de 58 880 €.

Chaque année, l'entretien courant et les travaux d'investissement sont programmés pour assurer le bon fonctionnement du réseau communal.

Récemment, 598 000 € de travaux et de branchements ont été réalisés, et plus de 30 000 € engagés dans le remplacement de compteurs. L'aménagement des périmètres de protection des captages a coûté 10 200 €. Le système de traitement de l'arsenic et celui de la chloration ont nécessité un budget de plus de 70 000 €.

« Inscrite dans la loi de finances 2024, la réforme des redevances des agences de l'eau affichait pour objectif de faire moins peser la fiscalité sur les ménages », explique le maire.

Pourtant, à compter du



Avec son propre réseau d'eau, un entretien permanent et nécessaire par la commune. Ce château d'eau date de 1968.

1^{er} janvier de cette année, les abonnés seront assujettis à la redevance sur l'eau potable (0,43 € par m³), à une redevance variable pour la performance des réseaux (0,01 € par

m³) et à une redevance pour le prélèvement de la ressource en eau (0,14 € par m³), soit un total de 0,68 € par m³, alors qu'en 2023 les taxes cumulées s'élevaient à 0,48 €.